

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GREOUX-LES-BAINS**

Date de convocation

28 Février 2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 2023 / 05

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le sept mars à dix heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Gréoux-les-Bains dûment convoqués, se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Paul AUDAN.

Etaient présents : Paul AUDAN, Danielle CASALE, Noëlle FERAUD, Josette LAUVERGNIAT, Amélie LUCAS, Françoise MARQUE, Anne-Marie PERRON, Nicole VENTEUX.

Etaient absents : Yvette SIAS ayant donné pouvoir à Danielle CASALE, Philippe CERETTA, Jacques FERRAUD, Joëlle NARD, Nathalie PONCE-GASSIER.

Vu l'article L.123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget ;

Le Président rappelle à l'assemblée que le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Acte prévisionnel, qui peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante.

Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le Président propose à l'assemblée le projet de Budget Primitif 2023 équilibré en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

- ✓ Section d'Investissement : 1 280 €
- ✓ Section de Fonctionnement : 77 750 €

Il demande, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, qu'il soit procédé au vote de celui-ci, chapitre par chapitre.

Il sera joint à cette délibération, un tableau de présentation générale du budget par chapitres :

- ✓ en dépenses et en recettes, pour chaque section (investissement et fonctionnement).

ADOPTÉ le Budget Primitif 2023, équilibré en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

- ✓ Section d'Investissement : 1 280 €
- ✓ Section de Fonctionnement : 77 750 €

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération.

Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 7 mars février 2023

Signé,
Le 9 mars 2023

Publié sur le site internet de la mairie,
Le 9 mars 2023

Le Président du CCAS



Paul AUDAN